



Commune de Vérines

AR Prefecture

017-211704663-20230516-AR\_2023\_02\_AG-AI  
Reçu le 19/05/2023

## ARRÊTÉ N°2023-02-AG

portant délégation de fonction et de signature au cinquième adjoint

**Le Maire de Vérines,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-23,

**Vu** la délibération DCM-2020-05/03 du conseil municipal en date du 26 mai, fixant à 5 le nombre des adjoints au maire,

**Vu** la délibération DCM-2020-06/02 du 9 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire aux termes de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales un certain nombre de ses compétences,

**Vu** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Serge LÉTARD en qualité de cinquième adjoint au maire, en date du 26 mai 2020,

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Monsieur Serge LÉTARD, adjoint au maire à compter du 16 mai 2023,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2020-06-AG du 10 juin 2020.

**Article 2 :**

A compter du 16 mai 2023, Monsieur Serge LÉTARD est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

**- Voirie :**

- Examen des projets et le suivi des travaux de voirie : réfection des voies et des trottoirs, etc.
- Propreté urbaine, hygiène et salubrité publique.

**- Sécurité urbaine :**

- Suivi des actes liés à la police de la circulation et du stationnement,

**- Bâtiments communaux :**

- Entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux,
- Entretien général de l'ensemble des installations sportives,
- Maintenance courante des bâtiments communaux,
- Suivi des contrats d'entretien des bâtiments,
- Gestion des locations et prêts de salles communales,
- Représentation du Maire à la Commission d'arrondissement pour la sécurité et l'accessibilité des ERP pour la commission plénière et le groupe de visite pour les visites périodiques.

**- Services techniques :**

- Entretien du parc automobile,
- Entretien du matériel,
- Gestion des espaces verts, des parcs et jardins et du fleurissement.

**Article 3 :**

Monsieur Serge LÉTARD reçoit délégation pour la signature des documents suivants : courriers, actes, arrêtés, décisions, conventions, contrats, engagements et liquidations comptables afférents aux fonctions définies à l'article 2.

**Article 4 :**

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de Charente-Maritime.

Fait à Vérines, le 16 mai 2023  
Le Maire, Line MÉODE



*Line Méode*